

**Convention entre**  
**l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ Lille),**  
**l'Université Lille 1 (IAE de Lille)**  
**et Canal France International (CFI)**  
**pour le projet**  
**Master en Management des Médias en ligne**

***Préambule***

Le Master en Management des Médias est un projet de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lille (IAE – Université Lille 1) et de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ Lille).

L'ESJ Lille et l'IAE-Université Lille 1 délivrent depuis plusieurs années à l'international, un Master 2 en Management des Médias (MMM) pour des cadres des médias en partenariat avec des universités et des groupes de presse en Asie et en Afrique. L'ESJ Lille et l'IAE-Université Lille 1 souhaitent aujourd'hui décliner ce diplôme sous la forme d'un MMM en ligne en formation à distance dont l'intitulé exact est : Master Sciences Mention Marketing – communication Spécialité : Marketing – Communication – Culture (MCC) Parcours optionnel : International Management des Médias (i2M).

Canal France International (CFI), opérateur de la coopération médias française, met en œuvre des actions de transfert d'expertise en faveur des médias des pays émergents, avec l'objectif de développer les compétences professionnelles des personnels de ses partenaires.

Dans le cadre de ses activités, CFI a souhaité s'adjoindre comme nouveau partenaire au MMM dans sa nouvelle version en ligne. Le MMM en ligne permettra de toucher des cadres des médias des pays francophones, principalement en Afrique Sub-saharienne et au Maghreb. Pour cela les modules d'enseignement de ce Master seront conçus pour pouvoir être dispensés à distance via internet.

Les cours seront accessibles via la plateforme de formation à distance de l'ESJ Lille.

L'objectif de ce programme est de former au management des médias un minimum de deux groupes de 10 cadres des médias des pays francophones du sud par an pendant 3 ans, soit soixante étudiants au total. La réussite de ces étudiants sera sanctionnée par un Master 2 délivré par l'IAE-Université Lille 1.

En tant que membres de l'AUF, l'ESJ Lille et l'IAE-Université Lille 1 feront appel aux services de cette agence notamment pour inscrire le Master dans son catalogue et pour gérer les inscriptions des étudiants.

Le MMM en ligne permettra aux jeunes cadres des médias des pays du Sud d'accéder à un enseignement et à un diplôme de niveau international.

## ***Il a été convenu ce qui suit :***

### **Article 1 : objet de la convention**

L'objet de la convention est de convenir des modalités opérationnelles du partenariat entre l'ESJ Lille, l'IAE de Lille et de CFI (ci-après « les Partenaires ») à propos de la création du MMM en ligne.

### **Article 2 : durée de la convention**

La présente convention prend effet à la date de sa signature et expirera le 30 juin 2014. Le calendrier de la première année du projet est annexé à cette convention (annexe 1).

### **Article 3 : rôle et engagements des partenaires**

#### **L'ESJ Lille**

- Participe au comité de pilotage du projet
- Identifie et rémunère les auteurs de 4 modules d'enseignement
- Assure le suivi de la production du contenu des 12 modules.
- Valide les contenus pédagogiques de l'ensemble des 12 modules
- Pilote la numérisation des contenus et leur mise en ligne sur la plateforme de formation à distance de l'ESJ Lille.
- Participe au jury de sélection des étudiants
- Assure la coordination administrative, pédagogique et technique de l'ensemble du master sur la plateforme de formation à distance
- Participe à la conception pédagogique des regroupements présentiels organisés en fin de formation pour chaque groupe d'étudiants du MMM
- Participe au jury final d'attribution de diplôme de chaque groupe d'étudiant

#### **L'IAE de Lille**

- Préside le jury de sélection des étudiants
- Préside le jury final d'attribution de diplôme de chaque groupe d'étudiant
- Participe au comité de pilotage du projet
- Identifie et rémunère les auteurs de 4 modules d'enseignement
- Valide les contenus pédagogiques de l'ensemble des 12 modules
- Participe à la conception pédagogique des regroupements présentiels organisés en fin de formation pour chaque groupe d'étudiants du MMM.

#### **CFI**

- Participe au comité de pilotage du projet
- Identifie les auteurs de 4 modules d'enseignement
- Participe au jury de sélection des étudiants
- Organise, finance et met en œuvre les regroupements présentiels organisés en fin de formation pour chaque groupe d'étudiants du MMM
- Participe au jury final d'attribution de diplôme de chaque groupe d'étudiant.

### **Article 4 : inscription des étudiants**

Les étudiants s'inscrivent au MMM en ligne via les campus numériques déployés par l'AUF dans tous les pays de la Francophonie.

Après validation administrative et pédagogique de leur candidature par le jury d'admission les étudiants sont inscrits à l'IAE-Université Lille 1.

## **Article 5 : suivi du projet**

Le projet sera suivi par un comité de pilotage composé d'un représentant de chacun des trois Partenaires. Ce comité de pilotage fonctionnera sur la base du consensus entre ses trois membres.

Le pilotage au quotidien du projet sera assuré par l'ESJ Lille. L'ESJ Lille informera régulièrement les autres partenaires sur le suivi du projet.

Des réunions de coordination générale entre les trois Partenaires seront organisées au minimum deux fois par an.

## **Article 6 : budget**

Le budget global prévisionnel du projet sur 3 ans (exprimé en euros hors taxes) est annexé à la présente convention (annexe 2).

Les modalités de paiement des participations financières de chaque Partenaire feront l'objet de conventions spécifiques avec l'ESJ.

Les Partenaires s'engagent à chercher auprès des bailleurs de fonds français ou multilatéraux des compléments de financement pour faciliter l'inscription des étudiants.

## **Article 7 : affectation des résultats excédentaires**

Dans le cas où le résultat net comptable serait positif au terme de la troisième année les Partenaires se réuniront afin d'étudier les possibilités d'affectation de l'excédent. Les décisions d'affectation seront approuvées d'un commun accord entre les Partenaires.

## **Article 8 : comptabilité et rendu des comptes**

L'ESJ est responsable de la gestion opérationnelle et financière du projet. A ce titre, elle tiendra une comptabilité distincte de toutes les opérations relatives au projet et conservera les pièces comptables y afférent. L'ESJ s'engage à remettre aux Partenaires un état détaillé des comptes à la fin de chaque année et à tout moment sur simple demande.

## **Article 9 : communication et logos**

Tous les supports de communication interne et externe, ainsi que tous les supports pédagogiques et administratifs relatifs au MMM en ligne devront comporter la mention du présent partenariat ainsi que les logos des Partenaires.

## **Article 10 : nature de la convention**

Il est expressément convenu que la présente convention ne constitue pas une société entre les Partenaires, la responsabilité de chacun étant limitée aux engagements pris par eux dans le présent accord.

## **Article 11 : clause de sortie**

Pour le cas où au 30 novembre de chaque année le bilan pédagogique serait insatisfaisant et/ou résultat net comptable serait négatif et/ou le nombre d'étudiant inscrit inférieur à 20, chaque Partenaire aura la possibilité de résilier purement et simplement la présente convention par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à chacun des signataires au moins 30 jours avant la date de démarrage de la session suivante.

## **Article 12 : compétences**

Au cas où une disposition des présentes serait nulle ou non susceptible d'application pour quelque raison que ce soit, cette annulation serait sans effet sur le reste de la présente convention qui continuera à recevoir pleine et entière application.

La présente convention est régie par la loi française. Tout différend entre les Partenaires relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes ou de ses suites sera prioritairement soumis à une résolution amiable. A défaut d'accord amiable, il sera porté devant le tribunal compétent du ressort de la cour d'appel de Paris.

A Lille le ..... en quatre exemplaires.

**Marc CAPELLE ,**  
**Directeur Délégué de l'ESJ Lille**

**Philippe ROLLET**  
**Président de l'Université Lille 1**

**Etienne FIATTE**  
**Directeur Général de CFI**

## **Annexe 1**

### **Calendrier année 1**

- Répartition des modules et sélection des formateurs décembre 2010.
- Dépôt du dossier en février 2011 à l'AUF (programme, descriptif, conditions et critères d'admission, procédures d'inscription).
- Début des inscriptions en mars 2011.
- Conception et numérisation des cours jusqu'en juillet 2011.
- La rentrée du premier groupe d'étudiants aura lieu en septembre 2011 /fin février 2013
- La rentrée du second groupe aura lieu en janvier 2012 / fin juin 2013.

## Annexe 2 Budget 2011/2013

### Master Management des Médias

#### *Budget au 15 décembre 2010*

	U	PU	TOTAL
<b>DEPENSES d'investissement</b>			
contenus (auteurs)	12	5 000 €	60 000 €
médiatisation (intervenants techniques)	12	5 000 €	60 000 €
plate-forme, graphisme (intervenants techniques)	1	7 500 €	7 500 €
suivi de projet, frais de structure	1	17 800 €	17 800 €
<b>TOTAL investissement</b>	-	-	145 300 €
<b>DEPENSES de fonctionnement</b>			
animation générale (tuteur)	12	2 000 €	24 000 €
animation	12	1 000 €	12 000 €
Mise à jour des cours	12	0 €	0 €
suivi de mémoire (enseignants)	20	500 €	10 000 €
gestion et hébergement de la plate-forme	12	600 €	3 600 €
mise à jour de la médiatisation	12	600 €	7 200 €
suivi de projet, frais de structure	12	1 675 €	20 100 €
sessions finales en France	20	3 000 €	60 000 €
<b>TOTAL fonctionnement</b>	-	-	136 900 €
<b>TOTAL DEPENSES (par an avec amortissement)</b>	-	-	<b>185 333 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES SUR 3 ANS</b>			<b>556 000 €</b>
<b>RECETTES (sur 3 ans)</b>			
financements européens (FEDER)	1	9 000 €	9 000 €
financements nationaux (MAE)	1	50 000 €	50 000 €
apports ESJ	1	18 500 €	18 500 €
apports CFI auteurs	1	20 000 €	20 000 €
apports CFI à l'ESJ	1	18 500 €	18 500 €
apports IAE	1	20 000 €	20 000 €
apports étudiants	60	1 000 €	60 000 €
apports Direction Afrique CFI	40	3 000 €	120 000 €
apports Direction Maghreb Proche Orient CFI	20	3 000 €	60 000 €
sessions finales en France Direction Afrique CFI	40	3 000 €	120 000 €
sessions finales en France Direction Maghreb P.O. CFI	20	3 000 €	60 000 €
<b>TOTAL RECETTES SUR 3 ANS</b>			<b>556 000 €</b>
<b>RESULTAT SUR 3 ANS</b>	-	-	<b>0 €</b>

Nombre d'étudiants par an au delà des 2 premières années : 20 (2 promotions)

Apport de CFI versé à l'ESJ	<b>18 500 €</b>
Financement d'inscriptions par CFI versés à l'ESJ (par an)	<b>60 000 €</b>
Facturation de l'IAE à l'ESJ pour les inscriptions à l'université (par an)	<b>6 000 €</b>